

# Atelier de Danse Chorégraphique Malouin

Centre de la Vallée « S. Allende » St-Malo

Correspondance : 7 rue Appoline 35400 Saint-Malo

Tel : 06 16 46 12 95 / 06 78 08 08 81 / Courriel : [atelierdanse-isabelle@hotmail.fr](mailto:atelierdanse-isabelle@hotmail.fr)

[www.adcm-danse.fr](http://www.adcm-danse.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

### Certificat médical :

Le certificat médical est **obligatoire** et doit être fourni au plus tard dans les 15 premiers jours ; faute de quoi l'élève ne pourra être admis en cours.

### Cotisation : 2 options

1/ Au trimestre : dépôt de 3 chèques à l'inscription encaissables à chaque début de trimestre. Tout trimestre commencé est dû. **Ne concerne pas les cours suivants : éveil, Initiation, Cycle 1.1 et Stretching**

2/ A l'année : dépôt de 1, 2, ou 3 chèques à l'inscription non remboursable(s), sauf cas de force majeure et sur justificatif (certificat médical).

Le règlement doit s'effectuer **au plus tard dans les 15 jours** suivant l'inscription. Passé ce délai l'élève ne sera plus admis en cours.

### Cours :

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'au début du cours et la prise en charge effective des élèves par l'enseignant. Ils doivent donc **s'assurer de la présence du professeur** sur le lieu d'activité ou de rendez-vous. La responsabilité de l'école cesse dès la fin de l'activité ou du retour sur le lieu de rendez-vous.

Les cours commencent à l'heure juste. Il est donc préférable d'arriver ¼ d'heure avant chaque début de séance afin de se préparer.

Il est demandé expressément de ne pas perturber les cours lors de votre arrivée, par respect pour le groupe qui vous précède.

Les cours manqués par l'élève dans un trimestre ne pourront être rattrapés que dans le trimestre en cours.

Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés, en fonction des disponibilités du professeur, dans certains cas exceptionnels : maladie, indisponibilité des locaux, effectif insuffisant, stage, répétition, sortie...

### Absence :

Pour la sécurité de vos enfants et pour éviter des déplacements inutiles, vous **signalerez** au professeur toute absence (téléphone, sms, e-mail).

### Tenue :

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés et ne porter aucun bijou qui pourrait blesser autrui. Ils doivent porter une **tenue adaptée**, près du corps pour faciliter les corrections.

Les chewing-gums et bonbons ne sont pas admis en cours.

Les téléphones portables doivent rester **silencieux**.

### Vols :

La responsabilité de l'association, du professeur, ne pourra être mise en cause, avant, pendant et après les cours. Il est donc déconseillé de venir avec des objets de valeur.

### Gala/Spectacle de fin d'année :

L'ADCM, en partenariat avec l'école de danse Laye'N'Co, organise un gala/spectacle en fin d'année scolaire (sauf exception). Les horaires de cours peuvent être modifiés à cet effet.

Tout participant s'engagera à être présent aux répétitions.

Une **participation financière** sera demandée pour les frais de costumes.

Pour tout costumes empruntés à l'ADCM ou à Laye'N'Co, **une caution** vous sera demandée.

Pour faire face aux frais liés à cette manifestation (location de la salle de spectacle, droit SACEM...) **le billet d'entrée sera payant**.

### Droit à l'image :

**Je soussigné**, tuteur légal, autorise l'ADCM à utiliser l'image de mon enfant/moi-même sur support photographique, informatique ou tout autre support exclusivement pour la présentation ou l'illustration des activités liées à celle-ci.

De même, dans le cadre de la protection de l'image, due à chacun, **je m'engage** à ne pas diffuser de photos d'autres enfants sur des réseaux sociaux, ou tout autre support informatique.

**Je soussigné(e), Mme, Mlle, Mr.....reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et l'accepter.**

Fait à .....en double exemplaire, le.....

Signatures (précédée de la mention « lu et approuvé »

De l'élève :

du parent ou tuteur :